

CSS – Conseil supérieur de la statistique

Réunion du 13 avril 2016

Compte rendu

Version 1.0

Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du compte rendu de la réunion du 1^{er} avril 2015
3. La statistique au Luxembourg
4. Les points d'action de la revue des pairs (« peer review »)
5. Avis du Conseil supérieur de la statistique
6. Divers

Accueil et introduction par le Vice-Président

Le Vice-Président, M. Fernand Weides, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil supérieur de la statistique (CSS). Il précise qu'il présidera la réunion en raison de la démission du Président, le Professeur Henri Sneessens, qui ne peut plus assumer ses fonctions en raison de sa présence limitée au Grand-Duché du Luxembourg.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour de la réunion est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Approbation du compte rendu de la réunion du 1^{er} avril 2015

Mme Stéphanie Musialski formule deux observations quant au compte rendu de la réunion du 1^{er} avril 2015. Au point 4, Divers, à la page 9, la phrase suivante « [...] le groupe de travail « Evaluation » à la SOLEP (Société Luxembourgeoise de l'Evaluation et de la Prospective a.s.b.l.) a procédé à une évaluation des impacts [...] » devrait être reformulée ainsi « [...] le groupe de travail « Evaluation » à la SOLEP (Société Luxembourgeoise de l'Evaluation et de la Prospective a.s.b.l.) a discuté de l'évaluation des impacts [...] ». Au paragraphe suivant, la phrase suivante « [...] dont pourraient éventuellement bénéficier la SOLEP et d'autres instances. » devrait être reformulée ainsi « [...] dont pourraient éventuellement bénéficier **les membres de** la SOLEP et d'autres instances. »

Le compte rendu est accepté avec les demandes de reformulation de Mme Musialski.

Monsieur Weides ajoute qu'une liste fournie de recommandations figure dans le compte rendu, recommandations qui seront abordées notamment lors de la discussion du programme statistique.

3. La statistique au Luxembourg

Monsieur Serge Allegrezza, directeur du STATEC, prend la parole pour exposer la situation de la statistique au Luxembourg.

Présidence luxembourgeoise du groupe de travail statistique du Conseil de l'UE assurée par le STATEC

Le premier point abordé est la Présidence luxembourgeoise du groupe de travail statistique du Conseil de l'UE au deuxième semestre 2015.

Monsieur Allegrezza rappelle rapidement que le groupe de travail statistique est en charge de discuter les projets de règlements européens sur les statistiques publiques élaborés par la Commission, de leur apporter des amendements et de donner à la Présidence un mandat pour défendre la position du Conseil lors des négociations avec les deux autres institutions européennes impliquées dans le processus législatif, la Commission et le Parlement européen.

Même si le domaine de la statistique publique a eu moins de retentissement dans les médias que d'autres domaines plus accrocheurs pour le grand public, le travail du STATEC au sein du groupe de travail du Conseil a tout de même porté ses fruits.

Les efforts de la Présidence luxembourgeoise en la matière se sont concentrés sur les négociations avec la Commission et le Parlement, et le STATEC peut se prévaloir d'avoir bouclé deux dossiers d'importance majeure sur l'indice des prix à la consommation harmonisé et la balance des paiements. Les travaux sur d'autres dossiers (transports et Extrastat) ont bien avancé et la Présidence néerlandaise devrait être en mesure de les boucler sous son mandat.

Monsieur Allegrezza précise que ce succès a été possible grâce à une équipe soudée, conduite par le directeur adjoint du STATEC, Monsieur Nico Weydert, et composée d'experts et de personnes assurant le support.

Création de la Société luxembourgeoise de statistique

Le premier semestre 2015 a également vu la création de la Société luxembourgeoise de la statistique (SLS), présentée au public lors de la Journée mondiale de la statistique. La communauté gravitant autour des statistiques au Luxembourg est grande et hétérogène. En effet, elle ne compte pas que des statisticiens en son sein, mais aussi des économistes, des chercheurs et des étudiants dans divers domaines d'études.

La SLS, dont Monsieur Weydert assure la Présidence, est née d'un besoin d'échanger et de confronter les idées et résultats. Elle se veut être le trait d'union entre les divers acteurs de la statistique au Luxembourg, mais aussi les utilisateurs de la statistique et le grand public. Pour ce faire, elle s'est fixé comme objectifs, entre autres, la promotion de la statistique, le dialogue avec les utilisateurs, les développements méthodologiques et la représentation des statisticiens. La première newsletter de la SLS sera envoyée par email aux membres du CSS.

Monsieur Allegrezza rappelle que, face au succès de la Journée mondiale de la statistique, l'European Statistical Advisory Committee (ESAC) a proposé la création d'une journée européenne de la statistique qui devrait avoir lieu annuellement au mois d'octobre.

Accès aux données administratives

La loi portant organisation du STATEC prévoit un accès aux données administratives à des fins statistiques. Cet accès est garanti afin de diminuer la charge de réponse aux enquêtes auprès des entreprises et des ménages, mais également pour minimiser les coûts de production des statistiques publiques. Néanmoins, force est de constater que cet accès reste un sujet très sensible pour certaines administrations. En ce qui concerne le cas concret de l'enquête européenne sur les conditions de vie, EU-SILC (Survey on income and living conditions), le STATEC souhaite pouvoir avoir accès à diverses sources, notamment à certaines données du CTIE, de l'ACD et de l'IGSS. Dans le cadre de ce projet, il y a eu quelques avancées, mais l'aboutissement est encore loin, les données sur les revenus par l'ACD restent inaccessibles au STATEC.

Renforcement du personnel du STATEC

Suite aux recommandations formulées par le CSS en 2015 et aux difficultés rencontrées par le STATEC en 2016, le Gouvernement a réagi en octroyant un renforcement de personnel au STATEC. Des nouveaux postes ont été créés, notamment dans la division de la comptabilité nationale. En outre, des contrats temporaires ont pu être convertis en contrats permanents, ce qui aura certainement une influence favorable sur la stabilité dans la production de statistiques publiques.

Malgré cette embellie en matière de possibilités d'engagements, le STATEC continue à rencontrer des difficultés à recruter des personnes ayant un profil adapté aux statistiques publiques.

Monsieur Allegrezza précise, en outre, qu'en réponse à une recommandation du CSS le STATEC a engagé en mai 2015 une personne dédiée à la gestion de l'assurance qualité. L'absence d'un tel poste était soulignée lors de la « peer review » en 2015. Dans le contexte européen la gestion de la qualité prend de plus en plus d'ampleur que ce soit en termes de respect du code de bonnes pratiques de la statistique européenne (CoP), des standards de qualité par produit ou de la tendance à adopter une gestion globale de la qualité (Total Quality Management - TQM).

Programme du Système statistique luxembourgeois

Afin de refléter les exigences du Ministère de la Fonction publique qui préconise des évaluations tous les trois ans, le Système statistique luxembourgeois met progressivement en place un programme statistique pluriannuel sur 3 ans. 2015 a été la première année lors de laquelle un programme pluriannuel a été présenté, des efforts supplémentaires sont à prévoir afin de pouvoir fournir une vue plus exhaustive des activités des différents acteurs du Système statistique luxembourgeois.

Le STATEC rencontre une demande accrue de la part des ministères demandant la mise en place de comptes satellites permettant de mieux appréhender la contribution de tel ou tel secteur à la valeur ajoutée dans l'économie luxembourgeoise. Les demandes concernent le tourisme, les sports, l'économie solidaire et la culture.

Ces comptes satellites doivent être élaborés principalement à partir des données de la comptabilité nationale, or, cette dernière n'est pas encore suffisamment stabilisée pour servir de base à une étude sur des données plus désagrégées qu'exigent les comptes satellites. En effet, un récent audit a montré que le STATEC doit entreprendre des efforts importants pour stabiliser et fiabiliser les comptes nationaux, notamment afin de se conformer aux normes imposées par l'UE. Le STATEC n'est pas sourd aux demandes des ministères, mais insiste sur l'importance de stabiliser la comptabilité nationale en suivant les axes de travail dégagés par l'audit afin d'ouvrir la voie à l'établissement des comptes satellites demandés. Finalement, il est important de préciser qu'il faudra aussi trouver des personnes ayant les compétences techniques pour l'établissement de tels comptes.

Priorités du STATEC

Statistiques macroéconomiques (MAC)

Comme évoqué plus haut, la division MAC doit fournir des efforts importants pour respecter toutes les exigences du système comptable européen (SEC2010).

Les exigences européennes en termes de délais pour fournir les comptes trimestriels deviennent de plus en plus serrées, en effet, ces délais sont passés de T-90 à T-85 et il y a une pression vers des délais encore plus courts, au détriment de la qualité des statistiques.

Un autre grand chantier que la division va devoir aborder est l'élaboration de comptes sectoriels (ménages, entreprises, administrations publiques...). Ce projet avait déjà été entrepris par le passé, mais n'a pas pu aboutir.

Conjoncture, Modélisation et Prévisions (CMP)

Au sein de l'unité CMP, il s'agira de renforcer l'analyse conjoncturelle grâce au perfectionnement du modèle macroéconomique, réalisé en collaboration avec un professeur en économétrie de l'université de Milan.

Le STATEC a développé un modèle de prévisions, LUXGEM, avec l'aide du fonds Kyoto du MDDI (Ministère du Développement durable et des Infrastructures). Ce modèle servira notamment à évaluer l'impact des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation d'énergie.

Statistiques sociales (SOC)

Les grands axes de travaux de la division SOC tourneront autour de la publication annuelle du « Rapport travail et cohésion sociale (TCS) », des travaux sur le projet PIBien-être et du projet d'intégration des statistiques sociales.

Le STATEC a obtenu des ressources pour le projet PIBien-être et il avance bien, des premiers résultats pourront être présentés sous peu. En ce qui concerne le projet d'intégration des statistiques sociales, il s'agit d'un projet européen visant à intégrer toutes les enquêtes dans ce domaine (enquête force de travail, enquête sur le revenu et les conditions de vie...).

Statistiques d'entreprises (ENT)

La division ENT va devoir relever deux défis de taille, réduire le taux de non-réponse des groupes d'entreprises et améliorer la qualité des données de la Centrale des Bilans.

Le Luxembourg est une terre d'accueil pour les sièges de groupes d'entreprises et il est primordial de baisser significativement le taux de non-réponse pour ces groupes afin de bien pouvoir évaluer le chiffre d'affaires réalisé dans chaque pays.

La Centrale des Bilans est un outil qui pourrait permettre d'alléger de façon significative les questionnaires envoyés aux entreprises, pour ce faire il va falloir entreprendre une série de mesures afin d'assurer que les données fournies par les entreprises soient plus complètes, plus détaillées et transmises dans les délais. L'évolution légale doit permettre au STATEC de prendre certaines mesures.

Une partie des statistiques agricoles a été transférée par le STATEC au Service d'économie rurale. Ce transfert de compétences s'est bien déroulé.

4. Les points d'action de la revue des pairs (« peer review »)

Monsieur Weydert présente les principaux points d'action sur lesquels le STATEC travaillera en 2016.

Gouvernance

Par rapport à l'avis du CSS de 2015, il faut préciser que certains points d'action de la « peer review » dont le CSS avait souligné l'importance n'ont pas pu être finalisés en 2015 comme prévu initialement. En effet, le STATEC a dû consacrer beaucoup de temps à la Présidence luxembourgeoise du groupe de travail statistique du Conseil de l'UE au deuxième semestre 2015 et certains projets n'ont pu être bouclés dans les délais impartis.

Comme déjà évoqué plus haut, on peut noter une nette amélioration en termes de ressources humaines (renforcement du personnel, engagement d'une personne dédiée à l'assurance qualité), en

revanche, le STATEC n'a pas pu finaliser l'élaboration d'une définition exhaustive du Système statistique luxembourgeois (SSL).

Le STATEC travaille également sur d'autres points d'action importants dans le domaine de la gouvernance, ils ont principalement traité à l'extension aux autres producteurs de statistiques officielles des principes du CoP pour assurer un niveau de qualité homogène à travers tout le SSL. Plus généralement, il faut faire prendre conscience aux autres producteurs de l'importance de produire des statistiques de qualité, certains organismes comme l'IGSS font un travail remarquable, mais dans d'autres comme l'enseignement ou la santé, des problèmes de transition se font ressentir suite aux départs des personnes qui étaient en charge de la production de statistiques.

Soutenabilité

Afin de réduire justement ces problèmes de transition évoqués au paragraphe précédent, l'audit « peer review » préconisait ce qu'ils appellent en anglais une « dotted line responsibility ». Il s'agit d'une responsabilité des autres producteurs de statistiques publiques envers le directeur du STATEC. C'est un peu ce qui se passe en France où l'INSEE a, au sein de chaque administration ou ministère producteur de statistiques, des antennes permettant une coordination de la production des statistiques.

Cette solution semble impossible à mettre en place au Luxembourg, compte tenu des ressources limitées du STATEC, il faudra néanmoins que le STATEC trouve une solution pour accroître son influence sur la qualité des statistiques produites dans d'autres administrations.

L'accès aux données administratives n'est toujours pas satisfaisant notamment du fait qu'il y a une confrontation entre deux lois. D'un côté la loi organique du STATEC prévoit un accès sans restrictions pour le STATEC aux micro-données à des fins statistiques alors que, de l'autre côté, une loi « fiscale » ne prévoit qu'un accès à des données agrégées. Il y a eu des contacts avec l'administration fiscale afin d'aplanir ces problèmes, mais une issue n'est pas à prévoir à court terme. Ces problèmes d'accès alourdissent significativement les questionnaires que doivent compléter les ménages et les entreprises.

Réputation et utilisateurs

De nos jours, les chercheurs ont de nouveaux besoins, les données agrégées ne suffisent plus à couvrir leurs besoins et un accès aux micro-données devient nécessaire pour la plupart d'entre eux. Jusqu'à aujourd'hui, le STATEC gérait les demandes de façon pragmatique au cas par cas et sur base d'une formulation précise et détaillée du projet de recherche. L'accès n'était accordé qu'à des organismes ayant une bonne réputation en matière de recherche scientifique. L'audit de la « peer review » demande néanmoins une procédure plus formalisée.

Le STATEC va mettre en place une procédure formelle d'accès aux micro-données qui garantit la confidentialité des données. Cette procédure sera publiée sur le Portail des statistiques.

Questions - réponses

Monsieur Hoffmann demande si le PIBien-être en tant que tel va être établi, c'est-à-dire sous la forme du tableau de bord, tel qu'il a été présenté. Monsieur Allegrezza répond par l'affirmative.

A ce sujet Monsieur Schartz demande si l'indicateur composite a été retenu ou si les différents indicateurs seraient présentés individuellement. Monsieur Allegrezza répond que, comme cela a été demandé, l'indicateur composite serait présenté, mais qu'en plus les différents indicateurs seraient aussi présentés individuellement. Il y aura donc les deux.

Monsieur Weides rappelle que le document détaillant les points d'action de la « peer review » prévoyait des dates limite pour l'accomplissement des tâches et demande s'il y a des commentaires par rapport à ces dates. Monsieur Weydert répond que tout sera mis en œuvre pour combler les retards (décrits plus tôt) et finaliser les points d'action dans les temps.

5. Avis du Conseil supérieur de la statistique

Perfectionnement du réseau

Madame Musialski aimerait revenir sur l'aspect « dotted line responsibility ». Il est clair que les ressources du STATEC ne permettent pas de placer des statisticiens dans chaque administration et ministère comme cela peut être le cas en France, mais il est important d'insister sur le volet formation. En effet, il est important que le STATEC puisse former les personnes en charge de produire des statistiques publiques dans ces autres organismes, notamment sur le CoP. Mme Musialski insiste également sur le côté hétérogène de ces organismes.

Monsieur Weides en profite pour ajouter que depuis un certain temps, on a connu une décentralisation de la communication du SIP vers les administrations et ministères et que la grande majorité de ces organismes disposent maintenant de leur propre attaché de presse. Comment former ces attachés à la communication sur les statistiques ?

Monsieur Spier trouve l'idée utile et intéressante, mais il insiste sur le fait que ce sera une tâche ardue du fait de l'hétérogénéité des différents attachés de presse. Le Service information et presse (SIP) essaie de coordonner les différents attachés de presse, notamment lors des réunions du « groupe de Mondorf ». Une formation dans le cadre de ces réunions est envisageable.

Monsieur Schartz suggère que la journée de la statistique puisse être mise à profit pour organiser un workshop avec les autres organismes.

Monsieur Thull demande si l'on peut estimer le nombre d'organismes concernés.

Monsieur Allegrezza indique qu'une quarantaine d'organismes ont été identifiés dans le Système statistique luxembourgeois. L'aspect formation est effectivement essentiel et le STATEC devra faire en sorte que les autres organismes comprennent que faire partie du SSL implique des contraintes et que le CoP doit être respecté par l'ensemble des membres. En ce qui concerne plus spécifiquement la formation à l'attention des attachés de presse pour communiquer sur les statistiques, Monsieur Allegrezza approuve l'idée d'une collaboration avec le SIP. D'ailleurs la collaboration entre le STATEC

et le SIP a déjà porté ses fruits puisque les infographies élaborées ensemble ont suscité l'enthousiasme du public et ont permis de remporter un prix.

Monsieur Weydert rappelle que le canal privilégié au sein de l'administration publique pour la formation est l'INAP. Des agents du STATEC y donnent régulièrement des cours sur Excel, sur des logiciels statistiques et également des cours plus techniques d'économétrie par exemple. En outre, des cours plus particuliers sont organisés de temps en temps au STATEC et d'autres organismes sont invités à suivre ces cours.

Comptes satellites

Monsieur Weides aimerait revenir sur le sujet des comptes satellites. Suite à la présentation de Monsieur Allegrezza, Monsieur Weides a eu l'impression que certains domaines allaient être privilégiés au détriment d'autres. La culture apparaît en dernier lieu dans la liste des comptes satellites alors que le développement de statistiques culturelles est particulièrement important dans le contexte des prochaines assises de la culture et du fait que le ministère de la Culture ne dispose plus de sa propre cellule statistique.

Monsieur Allegrezza tient à rappeler que pour être en mesure de développer des comptes satellites, il faut en premier lieu que le cœur du système soit entièrement opérationnel, il cède la parole à Monsieur Haas, chef de division des statistiques macroéconomiques, pour un exposé plus détaillé sur la comptabilité nationale.

Monsieur Haas insiste sur le fait que la comptabilité nationale luxembourgeoise est très jeune et que dans les années 80, elle se limitait encore au calcul du PIB. Ce qui fait principalement défaut, c'est la production régulière de comptes sectoriels. Ils ont été produits de façon irrégulière, mais davantage comme projet pilote, une réelle mise en production comme la préconisent les manuels internationaux n'a pas encore eu lieu.

Les comptes sectoriels revêtent une importance particulière notamment parce que le secteur ménages y est analysé, ce secteur n'apparaît pas dans la plupart des autres statistiques. Les comptes sectoriels sont essentiels pour la mise en place de comptes satellites. Pour répondre à une question du Professeur Beine, Monsieur Haas explique que la dénomination des comptes satellites provient du fait que ces comptes se basent certes sur les comptes sectoriels mais regroupent des activités qui ne figurent pas en tant que tel dans la comptabilité nationale. Le tourisme, par exemple, touchera des activités aussi diverses que l'hébergement, la restauration ou les transports qui sont éparpillés dans la comptabilité nationale. Les comptes satellites offrent une vision plus complète d'un secteur, voire une vision originale. De ce fait des synergies peuvent être dégagées entre comptes satellites et comptes sectoriels. Monsieur Haas souligne également que la culture est le seul secteur sur lequel les travaux ont commencé, une personne a été engagée pour développer les statistiques sur la culture.

Monsieur Weydert rappelle que le ministère de la Culture a demandé au STATEC de reprendre la production de statistiques culturelles. Dans ce secteur, le projet dépasse la simple création de comptes satellites puisqu'il s'agit de déterminer le poids économique de la culture, l'emploi culturel mais aussi la demande et l'offre de la culture et finalement le financement public de la culture.

En ce qui concerne les autres secteurs, tourisme, sports et économie solidaire, le STATEC commence à travailler avec un expert allemand. S'il y a un intérêt de la part des membres du CSS, un rapport sur l'évolution pourra être présenté lors d'une prochaine réunion du CSS.

Centrale des Bilans

Madame Musialski aimerait soulever quelques points concernant la Centrale des Bilans (CdB), étant donné que le programme de travail du STATEC prévoit des changements à ce niveau pour en améliorer l'exploitation.

Il est indéniable que certains problèmes viennent du fait que les entreprises n'apportent pas toujours le soin nécessaire pour compléter les données demandées, il y a un usage excessif des comptes à deux chiffres (manque de détails) et un recours fréquent aux comptes « Autres ». Des améliorations peuvent être envisagées pour éviter ce genre de problèmes.

Le projet de règlement grand-ducal prévoit également des tableaux de passage obligatoires, c'est-à-dire des tableaux de concordance qui permettent d'arriver aux documents synthétiques. Ici, il faudrait faire attention de limiter ce genre de tableaux aux soldes qui sont importants pour les travaux du STATEC, systématiser ces tableaux de passage à tous les soldes accroîtrait significativement la charge des entreprises.

Finalement, la liasse comptable pourrait être simplifiée avec quelques développements minimes. En effet, toutes les lignes vides apparaissent avec 0 sur la liasse, ce qui alourdit inutilement le document et le rend inutilisable en l'état pour beaucoup d'entreprises. Mme Musialski propose au STATEC de les mettre en contact avec des professionnels du secteur afin d'étudier des pistes d'amélioration.

Monsieur Allegrezza rappelle qu'un groupe de travail européen sur les CdB aura lieu cette année au Luxembourg et qu'à cette occasion, il y aura une publication sur la CdB luxembourgeoise.

Enseignement / recrutement

Monsieur Schartz soulève le point des difficultés de recrutement du STATEC et des problèmes d'inadéquation des formations proposées aux étudiants pour une orientation professionnelle dans les métiers de la statistique.

Monsieur Weides s'interroge si la place de la statistique est assez importante dans la section économie de l'enseignement secondaire.

Le professeur Beine souligne que mettre en place une formation purement statistique ne peut pas se faire du jour au lendemain.

Monsieur Weydert rappelle que le STATEC travaille déjà avec les enseignants du secondaire, le STATEC leur a réservé un espace dédié sur le Portail des statistiques et les rencontre régulièrement pour étudier leurs besoins notamment en matière de tableaux. En ce qui concerne l'enseignement supérieur, l'université de Trèves propose un master en statistiques publiques et l'Université de Luxembourg envisage d'en créer un également. Cette initiative va dans le bon sens et elle est saluée par le CSS.

Résumé de la réunion pour l'avis du CSS

Monsieur Allegrezza résume les points importants abordés dans la réunion afin d'élaborer l'avis du CSS.

Sur le bilan 2015, plusieurs points sont à souligner :

- Les efforts du Gouvernement pour renforcer le personnel du STATEC ;
- L'engagement d'une personne dédiée à l'assurance qualité ;
- La création de la Société luxembourgeoise de la statistique ;
- Le lancement probable d'une journée de la statistique européenne annuelle.

Il est important d'insister sur certains points qui doivent être abordés par le SSL en 2016 :

- L'élaboration d'une définition claire et de l'inventaire du SSL ;
- La mise en place d'une procédure transparente pour l'accès aux micro-données ;
- Les formations à l'attention des autres membres du SSL sur le CoP et sur la communication relative aux statistiques ;
- L'accès plus intensif aux données administratives ;
- La priorité des demandes émanant de l'UE.

Finalement, on peut saluer l'initiative de l'Université du Luxembourg d'envisager la création d'un master en statistiques publiques (EMOS – European Master in Official Statistics).

6. Divers

Tous les membres s'associent au Vice-Président pour souligner l'excellent travail accompli ces dernières années par le Président sortant, le Professeur Henri Sneessens.

Monsieur Weides demande à l'assemblée s'il y a des candidatures pour reprendre le mandat de Président jusqu'au 25/06/2018. Monsieur Weides lui-même exprime son intérêt, le Professeur Michel Beine exprime lui aussi son intérêt pour apporter son aide en tant que Président ou Vice-Président. Monsieur Weides et le Professeur Beine se concerteront pour proposer leurs candidatures respectives. Monsieur le Ministre désignera les nouveaux Président et Vice-Président.

Monsieur Weides demande si la nouvelle formule de réunion, c'est-à-dire une réunion pendant la pause déjeuner avec une courte interruption pour se restaurer, convient à tout le monde. Les membres adoptent cette nouvelle mouture de réunion.

Les comptes rendus des précédentes réunions et les présentations Powerpoint sont disponibles ici :

<http://www.statistiques.public.lu/fr/acteurs/statec/css/index.html>

Liste de présences

Organisation	Nom	Fonction
Université de Luxembourg	BEINE Michel	Membre suppléant
Chambre des salariés	HOFFMANN Sylvain	Membre suppléant
Chambre de Commerce	MUSIALSKI Stéphanie	Membre effectif
Chambre d'agriculture	REIS Pedro	Membre suppléant
Conseil supérieur du développement durable	SCHARTZ Francis	Membre effectif
Ministère d'Etat	SPIER Joé	Membre suppléant
Chambre des métiers	THULL Daniel	Membre suppléant
Conseil de presse	WEIDES Fernand	Vice-Président
STATEC	ALLEGREZZA Serge	Membre effectif
STATEC	WEYDERT Nico	Membre suppléant
STATEC	GONZALEZ Patricia	Secrétaire
STATEC	GARGANO Lucia	Observateur
STATEC	HAAS John	Observateur
STATEC	SCHEIFER Thomas	Observateur
STATEC	THILL Germaine	Observateur

Glossaire :

Abréviation	Dénomination complète
ACD	Administration des Contributions Directes
CdB	Centrale des Bilans
CMP	Conjoncture, Modélisation et Prévisions
CNPD	Commission Nationale pour la Protection des Données
CoP	Code of Practice – Code de bonnes pratiques
CSP	Comité des Statistiques Publiques
CSS	Conseil Supérieur de la Statistique
ENT	Statistiques d'entreprises
EU-SILC	European Union Statistics on Income and Living Conditions
IGSS	Inspection Générale de la Sécurité Sociale
INAP	Institut national d'administration publique
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques (France)
MAC	Statistiques macroéconomiques
MDDI	Ministère du Développement durable et des Infrastructures
SIP	Service information et presse
SOC	Statistiques sociales
SSE	Système Statistique Européen
SSL	Système Statistique Luxembourgeois
STATEC	Institut national de la statistique et des études économiques (Lux)
TQM	Total Quality Management